

Maisons-Alfort, le 9 novembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de changement de nom de l'autorisation transitoire de mise
sur le marché du produit biocide PHS SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE
en HYPRONORM SPRAY DA**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par les Laboratoires ANIOS de demande de changement de nom de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide PHS SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE (AMM n°2020466) en HYPRONORM SPRAY DA, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le changement de nom de l'autorisation transitoire de mise sur le marché de PHS SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE en HYPRONORM SPRAY DA.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit HYPRONORM SPRAY DA est un biocide de type 4 composé de 1,5 g/L de glutaraldéhyde et de 1 g/L de chlorure de didecyl diméthyl ammonium se présentant sous la forme d'un liquide.

Le glutaraldéhyde et le chlorure de didecyl diméthyl ammonium sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	1. Glutaraldéhyde 2. Chlorure de didecyl diméthyl ammonium
N°CAS :	1. 111-30-8 2. 7173-51-5
Type de produit :	4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 14 octobre 2011, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande de changement de nom du produit PHS SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE en HYPRONORM SPRAY DA.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de changement de nom n°20080 007 de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide PHS SPRAY DESINFECTANT ALIMENTAIRE (AMM n°2020466) en HYPRONORM SPRAY DA est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Changement de nom, glutaraldéhyde, chlorure de didecyl dimethyl ammonium, TP4